



# DICRIM COMMUNE DE MONTBRUN

A conserver soigneusement

Le DICRIM (Document d' Informations Communales sur les Risques Majeurs) est un document obligatoire dans le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), il informe et sensibilise les habitants aux risques majeurs sur la commune.

## RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

Toutes les zones de la commune ne sont pas forcément concernées par chacun des risques cités ci-dessous

### 4 RISQUES NATURELS

Inondation (de plaine ou torrentiel)  
Feu de forêts

Mouvement de terrain  
Risque météorologique

### 1 RISQUE MAJEUR « TECHNOLOGIQUE »

Rupture de barrage

**Alerte :** La préfecture => la Mairie => la population

**Par quels moyens ?** Téléphone, le porte à porte, le tocsin.

A l'école, vos enfants sont en sécurité

- Evitez d'encombrer les lignes téléphoniques
- Disposez d'un poste radio avec des piles

TOTEM : 105,85 MHz      ou      FRANCE INTER : 98,8 MHz

- Disposez d'un éclairage de secours et d'une réserve d'eau potable

**Secours (urgence) : 112**

# LE RISQUE INONDATION

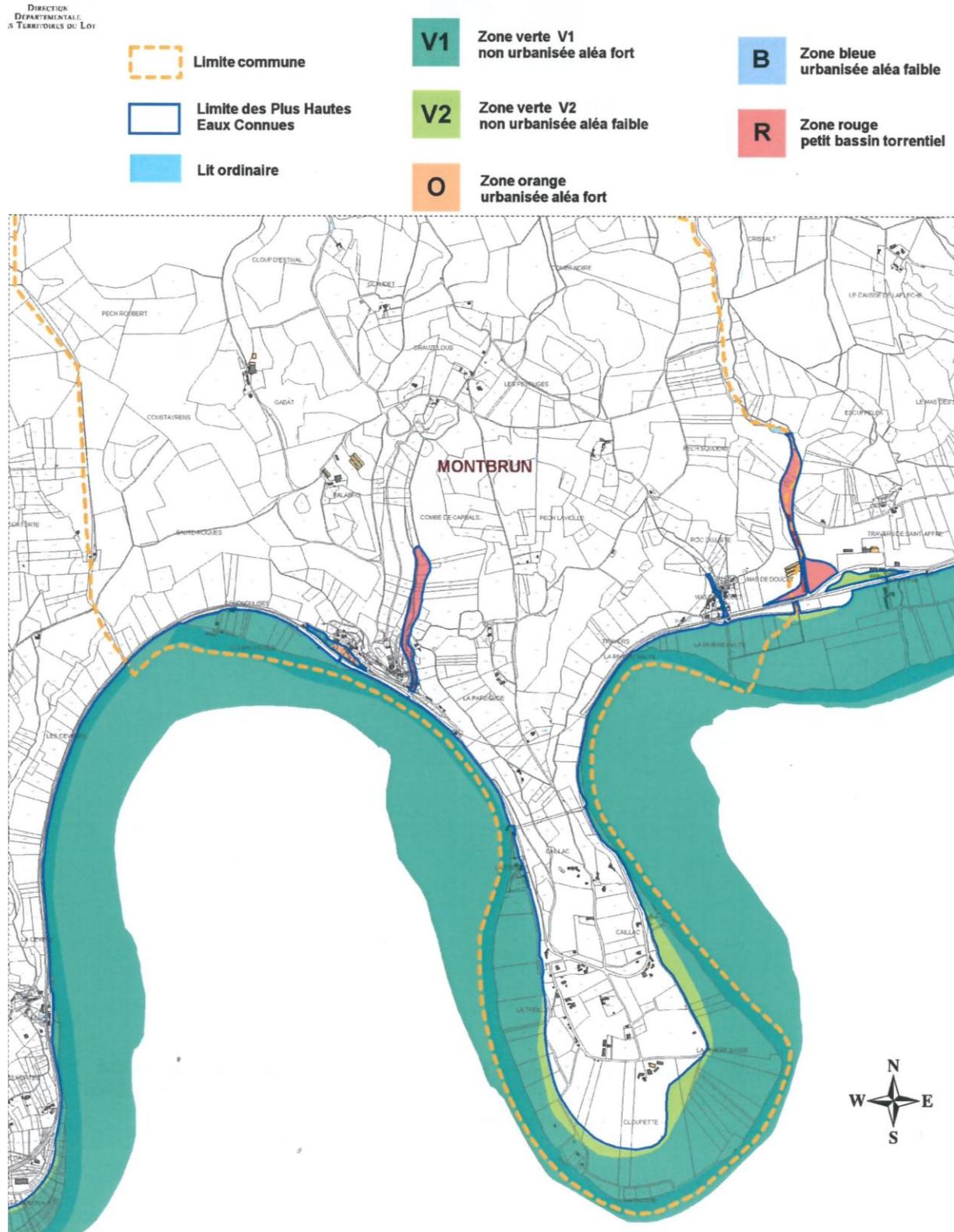
Zones exposées : Le mas de Doucet - Caillac - Montbrun : le bas du village - le Camping.

Système d'annonce de crues : Téléphone; porte à porte

Suivi des crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



## INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES EXTRAIT DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS APPROUVE LE 16 MAI 2012 BASSIN DU LOT AMONT - COMMUNE DE MONTBRUN



# LE RISQUE RUPTURE DE GRAND BARRAGE

La commune est concernée par 5 grands barrages :

Grandval, Sarrans, Couesque, Maury, Castelnau-Lassouts

Délai d'arrivée de l'onde : entre 4h10 et 7h30 suivant les barrages

Niveau maximal (NGF) : 171m

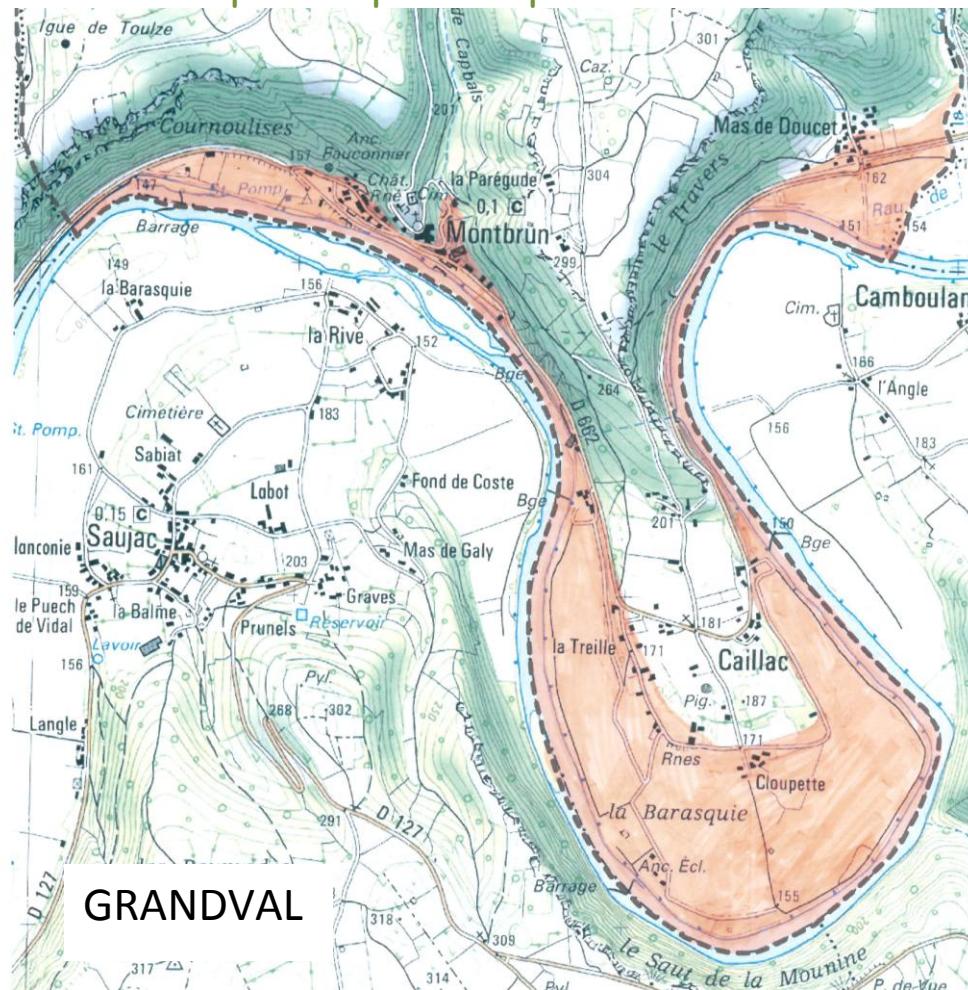
Hauteur d'eau maximale (en mètre) : 25m pour GRANDVAL

Zones exposées : Mas de Doucet, Caillac, Le bas de Montbrun, La route départementale, la station de pompage (eau potable), le camping.

Itinéraires d'évacuation : Les deux routes du causse (par le village, par Caillac) et le chemin de la Paragude pour le mas de Doucet.

Points de replis : Sur le causse (Maison de Saute-Roque) puis Salle des fêtes de Gréalou.

Moyens d'alerte : Téléphone; porte à porte ; Cloche à la volée (20min)



Il est rappelé que dans tous les cas de catastrophe, la Mairie aura besoin de volontaires pour aider dans les différentes tâches que nécessitera la situation, le Maire peut être amené à réquisitionner un type de matériel technique ou de transport dans l'attente de l'arrivée de moyens envoyés par la préfecture ou le département.

## RECOMMANDATIONS GENERALES

### INONDATION

Replis possible à la salle des fêtes  
Fermez et obturez les ouvertures  
Coupez le gaz et l'électricité

Montez à l'étage  
Écoutez la radio  
Libérez les lignes téléphoniques

### MOUVEMENT DE TERRAIN

(Eboulement, chute de pierres de blocs,  
Coulée de boue,Tassement, affaissement...)

Fuyez latéralement  
Gagnez les hauteurs

Ne revenez pas sur vos pas  
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

### INCENDIE et FEU DE FORET

Aider la population concernée à déménager et à protéger son habitat.  
Fermez et obturez les ouvertures  
Coupez le gaz et l'électricité

Mettez des linge humides au bas des portes  
Restez le plus près possible du sol

### INTEMPERIES

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent (si possible, et avant l'événement)  
Fermez fenêtres et volets (si possible, et avant l'événement)

Écoutez la radio  
Évitez les déplacements à l'extérieur

Le cas échéant, à la demande des pouvoirs publics : Évacuez  
Dans l'éventualité d'une évacuation, préparez-vous à emporter les éléments suivants :

- Médicaments (si traitements en cours)
- Papiers essentiels (identité, livret de famille ...)
- Une couverture